

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 18 décembre 2018**

**Date de la convocation : 11/12/2018**  
**Nombre de conseillers en exercice : 51**

**Etaient Présents :**

M. Thierry KOVACS, Président  
M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Pascal CHAUMARTIN, M. Alain CLERC, Mme Thérèse COROMPT, M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURYM, Sylvain LAIGNEL, M. Gérard LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Guy MARTINET, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, M. Thierry QUINTARD, M. Jacques THOIZET, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES, Mme Blandine VIDOR.

**Absents suppléés :** M. Gérard BANCHET représenté par son suppléant M. Richard BONNEFOUX, M. André MASSE représenté par son suppléant M. Jean FOURDAN.

**Ont donné pouvoir :** M. Christophe BOUVIER à M. René PASINI, Mme Marie-Carmen CONESA à M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD à M. Bernard LINAGE, Mme Annie DUTRON à Mme Michèle CEDRIN, Mme Martine FAÏTA à M. Jean-André THOMASSY, M. Bernard LOUIS à Mme Marielle MOREL, M. Daniel PARAIRE à Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Hermine PRIVAS à M. Claude BOSIO, Mme Maryline SILVESTRE à M. Manuel BELMONTE.

**Absents excusés :** M. Max KECHICHIAN, M. Adrien RUBAGOTTI.

**Secrétaire de séance :** M. Bernard LINAGE.

---

**OBJET :** **ADMINISTRATION GENERALE** : Délégation de pouvoirs - Compte rendu de mandat – Information au Conseil Communautaire sur les décisions du Président et la passation de marchés à procédure adaptée

**Rapporteur :** Thierry KOVACS

**NOTE DE SYNTHÈSE**

Le Conseil Communautaire a délégué une partie de ses attributions au Président pour la durée de la mandature.

Lors de chaque réunion du Conseil Communautaire, le Président rend compte des attributions exercées par délégation.

---

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération n° 18-21 du Conseil 4 janvier 2018 portant délégation de pouvoirs au Président,

**VU** l'avis du Bureau Communautaire du

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**PREND ACTE** des décisions suivantes :

N° 18-84 : Bail administratif avec l'OPAC 38 pour la location d'un ensemble immobilier situé rue Frédéric Mitterrand à Chasse sur Rhône pour l'installation du RAM « Les Petits Mariniers »

N° 18-85 : Bail précaire de courte durée avec la Société L et M pour la location d'un bureau situé Bâtiment ELLIPSE

N° 18-86 : Bail précaire de courte durée avec le cabinet d'Experts Comptables BOULLU & ASSOCIES pour la location d'un bureau situé Bâtiment ELLIPSE

N°18-87 : Convention de mise à disposition d'une parcelle et deux bungalows au Football Club de Saint Romain en Gal

N° 18-88 : Garantie d'emprunt de 1 199 350 € - SEMCODA – Construction neuve de logements sociaux – «Allée de la Tour » Tranche 1 – Pont Evêque

N° 18-89 : Retrait de la décision n° 18-69 portant sur l'exercice du droit de préemption sur le bien sis à Echelas appartenant à la SCI JARGHEMAU

**PREND ACTE** des décisions suivantes prises dans le cadre de la passation de marchés à procédure adaptée :

M18-149: marché conclu avec le cabinet ATELIER D'URBANISME ET D'ARCHITECTURE concernant la mission de révision du plan local d'urbanisme pour un montant de 34 680 € H.T.

M18-150: marché conclu avec l'entreprise ROGER MARTIN pour les travaux de restructuration du centre village de Serpaize, lot 1 : pour un montant de 1193726,45 € H.T. ( part Serpaize : 547 506,60€ HT et part Vienne Condrieu Agglomération : 646 219,85 € HT)

M18-151: marché conclu avec l'entreprise GENEVRAY pour les travaux de restructuration du centre village de Serpaize, lot 2 : espaces verts pour un montant de 141 850,1 € H.T (part Serpaize : 100%)

M18-152: marché conclu avec le groupement d'entreprises RAMPA TP / GREEN STYLE pour les travaux de reprise des érosions et gestion des eaux pluviales, lot 1 St Sorlin de Vienne pour un montant de 100 844 € H.T.

M18-153: marché conclu avec l'entreprise ROGER MARTIN pour les travaux de reprise des érosions et gestion des eaux pluviales, lot 2 Serpaize pour un montant de 46 777,50 € H.T.

M18-154: marché conclu avec le groupement d'entreprises CHOLTON / DYNAMIQUE ENVIRONNEMENT pour les travaux de reprise des érosions et gestion des eaux pluviales, lot 3 Luzinay pour un montant de 83 987,50 € H.T.

M18-155: marché conclu avec le groupement d'entreprises GUILLAUD /GENEVRAY pour les travaux de reprise des érosions et gestion des eaux pluviales, lot 4 Villette de Vienne pour un montant de 106 966 € H.T.

M18-156: marché conclu avec le CABINET BERT pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage concernant la relance de la DSP assainissement pour un montant de 15 978,75 € H.T.

M18-157: marché conclu avec l'entreprise PEILLET pour l'acquisition d'un tracteur agricole et d'une faucheuse débroussaillieuse à bras, lot 1 : acquisition d'un tracteur pour un montant de 110 500 € H.T.

M18-158: marché conclu avec l'entreprise NOREMAT pour l'acquisition d'un tracteur agricole et d'une faucheuse débroussaileuse à bras, lot 2 : faucheuse débroussaileuse pour un montant de 40 510 € H.T.

M18-159: marché conclu avec l'entreprise INEO INFRACOM pour les travaux de sécurisation des gymnases concernant le déploiement et la mise en œuvre d'équipements électroniques de détection et de protection pour un montant de 218 216,30 € H.T.

M18-160: marché conclu avec l'entreprise IDEM pour les travaux de réhabilitation du plancher en caillebotis « côté départ eau traitée » du poste de relevage de la STEP à Reventin-Vaugris pour un montant de 25 841,50 € H.T.

M18-161: marché conclu avec l'entreprise NOUVETRA pour les travaux en urgence de mise en sécurité, 17 bd Maupas à Vienne pour un montant de 399 986 € H.T.

M17-082/AVE1 : avenant n°1 conclu avec l'entreprise MESSIDOR lié à l'accord cadre à bons de commande pour le nettoyage des parties communes des bâtiments Orion et Ellipse, pour l'ajout de prix complémentaires. Le montant maximum annuel de 15 000 € HT reste inchangé.

M17-019/AVE1 : avenant n°1 conclu avec l'entreprise SUEZ OSIS pour l'accord cadre à bons de commande lié aux essais préalable à la réception de travaux d'assainissement et contrôles télévisuels des collecteurs EU et EP pour l'ajout de prix complémentaires. Le montant maximum de 180 000 € HT reste inchangé.

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 18 décembre 2018  
Le Président certifie que la présente délibération  
a été reçue par la Sous-Préfecture le 26 DEC. 2018  
et a été publiée le 26 DEC. 2018

Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint

Samuel RIBLIER



Pour extrait certifié conforme  
Le Président,

Thierry KOVACS

1. The first part of the document is a list of names and titles, including "The Hon. Mr. Justice" and "The Hon. Mr. Justice".

2. The second part of the document is a list of names and titles, including "The Hon. Mr. Justice" and "The Hon. Mr. Justice".

3. The third part of the document is a list of names and titles, including "The Hon. Mr. Justice" and "The Hon. Mr. Justice".